

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

L'an deux mille treize

Le 29 avril à 20h00

Le conseil municipal de la Commune de LAMURE SUR AZERGUES (Rhône),  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 avril 2013

Adjoints présents: Éric SCHWARTZ, Laurence SANTAILLER, Michel GELY, Daniel  
GIRAUD.

Conseillers municipaux présents: Didier DAILLY, Nathalie DULAC, Ladislas POTOCKI,  
Monique RENARD.

Absents : Vincent PETIT-LIAUDON, Thierry PONCIN, Pascal FELICOLI

Démissionnaires : Stéphanie CARNIEL, Marine CHALAYER

Décédé : Michel GERMAIN

Secrétaire de séance : Nathalie DULAC

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2013**

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Panneau lumineux**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions des entreprises contactées pour  
le changement du panneau lumineux d'information :

-IS SYSTEM

-LUMIPLAN

-CHARVET INDUSTRIES

Le Conseil Municipal a sélectionné l'entreprise ID SYSTEM, pour le panneau DYNAMIC LED  
LINE avec leds couleur ambre.

### **3/ Immeuble PERRIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation actuelle de l'immeuble PERRIN.  
Suite à une plainte du voisinage concernant l'éboulement d'un mur, Monsieur le Maire a pris  
contact avec les propriétaires, pour connaître les projets envisagés, et demander le déblaiement  
du terrain. Les procédures de justice étant encore en cours, les propriétaires n'envisagent pas de  
travaux dans l'immédiat.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation d'engager une procédure  
d'abandon manifeste.



Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ladite procédure.

#### **4/ PLU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement modifié du PLU en vue de sa révision et invite le Conseil Municipal à étudier le chapitre concernant l'aspect extérieur des constructions proposé par le bureau d'études LATITUDE.

Le conseil se donne jusqu'à la prochaine session étudier l'ensemble du règlement modifié.

#### **5/ Réforme Territoriale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avancées concernant le nouveau Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le nouveau périmètre de l'EPCI n'entrera en vigueur qu'après signature par Mr le Préfet du Rhône, de l'arrêté de périmètre.

Les communes devront se prononcer avant le 30 juin sur le tableau de répartition des délégués des communes au sein du nouvel EPCI.

#### **6/ Fauchage des accotements**

Monsieur le Maire présente trois devis dans le cadre du contrat d'entretien des accotements de la voirie communale, des abords des lotissements et du stade municipal :

- Mr LASSAIGNE Damien, 43.5 € HT de l'heure
- Mr GEOFFRAY François, 42 € HT de l'heure
- GIRAUD TDT, 45 € HT de l'heure

Le Conseil Municipal a sélectionné Mr GEOFFRAY François et autorise Monsieur, le Maire a signer le contrat d'entretien.

#### **7/ Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur une vente en cours sur la commune, et de faire valoir ou pas son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur la vente suivante :

- SCI LAM, Le Charbonnier, parcelles AM 428 AM 429, AM 430, AM 431, AM 432, AM 433, AM 435, AM 437.

#### **8/ Fleurissement**



La commune a commandé les fleurs à l'entreprise EARL Les Serres du Moulin.

## 9/ Questions diverses

- La commune va lancer un appel d'offres restreint par soumissions cachetées pour la vente de grumes en lot unique.
- Monsieur le Maire présente les chiffres clés du dernier comité de ligne Lyon-Paray Le Monial. Des travaux sont prévus sur cette ligne du 16 septembre au 27 septembre 2013 de 8h à 13 h entre Paray et Lozanne. En 2014, la ligne sera totalement coupée du 28 juillet au 22 août entre Paray et Lozanne.
- Concernant l'Atlas Biodiversité, Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de que la commune de Lamure-sur-Azergues a été retenue pour bénéficier du Fonds de soutien au Atlas de la biodiversité Communale. Monsieur Didier DAILLY a été missionné par le Conseil Municipal pour se rendre à l'annonce des résultats le vendredi 17 mai 2013.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un deuxième plan concernant l'aménagement du carrefour des combettes.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 22 mai 2013 à 20h00.

La séance est levée à 23h15.

La secrétaire de séance

Nathalie DULAC

Le Maire

Bernard ROSSIER

